

Session régulière du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le mardi 3 juin 2014 à 20 h 00 à la salle des séances du Conseil municipal sise au 863, rue Lanoie à Upton à laquelle sont présents et forment le quorum :

Le maire : Monsieur Yves Croteau.

Les Conseillers : messieurs : Claude Larocque;
Robert Leclerc;
Richard Sabourin;
Guy Lapointe.

Les Conseillères : mesdames : Nicole Ménard;
Barbara Beugger.

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, agit à titre de secrétaire du conseil.

Moment de réflexion

L'assemblée débute à 20 h 00 par un moment de réflexion.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

153-06-2014

IL EST PROPOSÉ PAR madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers:

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

QUE soit laissé ouvert le point « varia » à tout sujet d'intérêt public;

QUE soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 Demande de commandite du service de sécurité incendie de la Municipalité;**
- 10.2 Annonce dans le journal La Pensée pour les spectacles en plein air;**
- 10.3 Demande d'aide financière pour la conception d'un projet de parc-nature par la Corporation de développement de la Rivière Noire (CDRN).**

2. ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 MAI 2014

154-06-2014

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance régulière du 6 mai 2014.

3. FINANCES

3.1 Comptes à payer

155-06-2014

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Sabourin, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois de mai 2014 au montant de 166 095,51 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 42 271,24 \$.

4. ADMINISTRATION

4.1 Modification de la résolution numéro 119-05-2013 intitulée «Retrait de dossiers de la vente pour taxes»

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 119-05-2014 adoptée par le Conseil municipal à la séance régulière du 6 mai 2014 intitulée «Retrait de dossiers de la vente pour taxes»;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier ladite résolution, puisqu'il y a eu un oubli de dossier;

156-06-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit modifiée la résolution numéro 119-05-2014 afin d'ajouter le numéro de matricule 6858-95-1944 au retrait de dossiers de la vente pour taxes.

4.2 73^e Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

CONSIDÉRANT QUE les 25, 26 et 27 septembre prochain se tiendra le 73^e congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités;

CONSIDÉRANT LES frais d'inscription de 650,00 \$, plus les taxes applicables, par personne pour les Municipalités membres de la FQM;

157-06-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soient inscrits, la conseillère madame Barbara Beugger et les conseillers, messieurs Guy Lapointe, Robert Leclerc et Richard Sabourin, pour participer à ce 73^e congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités;

QUE les frais d'inscriptions, les frais d'hébergement et les frais inhérents à cette activité soient acquittés par la Municipalité.

4.3 Avis de motion modifiant le règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton

Avis de motion est donné par monsieur Guy Lapointe afin que soit présentée, à une séance ultérieure, une modification au règlement 2010-203 concernant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton.

4.4 Cotisation à la Chambre de commerce de la région d'Acton

158-06-2014

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit renouvelée la cotisation à la chambre de commerce de la région d'Acton pour l'année 2014-2015, et ce, pour un montant de 105,00 \$, plus les taxes applicables.

4.5 Dépôt du rapport annuel 2013 de la Mutuelle des municipalités du Québec

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose en cette séance du conseil le rapport annuel 2013 de la Mutuelle des municipalités du Québec.

4.6 Adoption des états financiers de l'Office municipal d'habitation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose le rapport des états financiers de l'OMH pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013. Les membres du conseil en prennent connaissance.

159-06-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soient adoptés les états financiers pour l'année 2013 de l'Office municipal d'habitation d'Upton tel que déposé.

4.7 Initiative d'investissement local

CONSIDÉRANT LE programme d'aide financière du gouvernement fédéral intitulé «Initiative d'investissement local» visant à appuyer la remise en état et l'amélioration des salles communautaires existantes;

CONSIDÉRANT QUE Développement économique Canada (DÉC) rembourse jusqu'à 50 % des coûts absorbés et des dépenses admissibles effectués par la Municipalité;

CONSIDÉRANT LA nécessité d'effectuer des rénovations comprenant notamment le remplacement des fenêtres, la réparation des joints de mortiers, la restauration des corniches, la restauration du plancher de bois, l'isolation et le recouvrement des murs et du plafond;

CONSIDÉRANT L'estimé préliminaire du coût des travaux, et ce, pour une somme 174 316,00 \$, taxes nettes;

160-06-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE ce conseil mandate madame Cynthia Bossé, directrice générale, à produire une demande d'aide financière dans le cadre du programme «Initiative d'investissement local»;

QUE madame Cynthia Bossé soit mandatée à signer tout document, notamment un protocole d'entente avec le gouvernement fédéral pour et au nom de la Municipalité;

QUE la Municipalité d'Upton s'engage à payer sa part du coût du projet de réfection de la salle communautaire pour un montant de 87 158,00 \$, taxes nettes.

5. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

5.1 Prolongation de l'entente relative au service d'un préventionniste

CONSIDÉRANT LES résolutions numéro 041-02-2014 et 088-04-2014 prolongeant l'entente relative au service d'un préventionniste jusqu'au 1^{er} juin 2014;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a dû reporter la rencontre prévue avec les dirigeants de la Ville d'Acton Vale aux fins de l'entente;

161-06-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers de prolonger la résolution numéro 088-04-2014 jusqu'au 1^{er} novembre 2014.

6. TRANSPORT ROUTIER

6.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de juin 2014

162-06-2014

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Sabourin, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit approuvé, pour le mois de juin 2014, un budget de 2 750,00 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter par les travaux publics.

6.2 Demande de droit de passage pour la saison de Quad 2014-2015

CONSIDÉRANT LA demande d'autorisation reçue de la direction du Club 3 & 4 roues du Comté Johnson inc. pour le droit de passage sur certaines rues, certaines routes et certains rangs de la Municipalité pour la saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne également la collaboration de la Municipalité en ce qui concerne l'entretien de la signalisation afin qu'elle demeure adéquate pour maximiser la sécurité des membres du Club;

CONSIDÉRANT QUE le tracé présenté par monsieur Richard Deslandes doit être modifié suite à des pertes de droit de passage;

163-06-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soit autorisée la demande de droit de passage modifiée pour la saison de Quad 2014-2015;

QUE la Municipalité collaborera pour l'entretien de la signalisation, et ce, pour le tracé soumis.

6.3 Demande de creusage de fossé de monsieur Peter Heiniger

CONSIDÉRANT LA demande de monsieur Peter Heiniger afin de creuser une section de fossé situé sur le rang du Cap;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité assumera le coût des travaux de pelle mécanique, et ce, pour une somme d'environ 1 200,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur sera responsable de la disposition du surplus de terre;

164-06-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité assume le coût de la pelle mécanique, et ce, pour un budget d'environ 1 200,00 \$;

QUE le demandeur soit responsable de la disposition du surplus de terre, ceci étant une condition à l'acceptation de la présente résolution.

6.4 Demande de creusage de fossé de monsieur Sylvain Cabana

CONSIDÉRANT LA demande de monsieur Sylvain Cabana afin que soit creusé le fossé du rang du Carré;

CONSIDÉRANT QUE les élus responsables des travaux publics ainsi que le directeur des travaux publics ont visité et inspecté les lieux visés par la demande;

CONSIDÉRANT QUE le problème d'écoulement relève davantage d'un blocage des ponceaux sous dimensionnés appartenant au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE le fossé de la section localisée devant la résidence sise en amont nécessite possiblement un nettoyage, ce qui pourra être évalué ultérieurement;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas lieu de procéder au nettoyage du fossé quant au reste de la demande et que son acceptation pourrait créer un précédent;

165-06-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soit refusée la demande de nettoyage du fossé sur le rang du carré;

QU'advenant que monsieur Cabana débloque ses ponceaux et que si le problème subsiste, la Municipalité réévaluera la demande de creusage de fossé.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Demande de remboursement de monsieur Sébastien Moran

CONSIDÉRANT LA demande de remboursement de monsieur Sébastien Moran relativement au remboursement de l'achat de barils de bois acquis chez un antiquaire;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Moran souhaite bénéficier du rabais malgré que les barils achetés ne soient pas spécifiquement conçus pour la récupération d'eau;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation de la demande pourrait créer un précédent;

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 157-05-2012 intitulée « Rabais offert aux citoyens lors de l'achat d'un baril récupérateur d'eau »;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière attribuée ne doit pas servir à l'acquisition de barils qui peuvent éventuellement être transformés en bac à fleurs ou être utilisés à d'autres fins;

166-06-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soit refusée la demande de remboursement de monsieur Sébastien Moran;

QUE ce conseil tient à féliciter le geste écoresponsable de monsieur Moran.

8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1 Demande du centre Toxi-Co-Gîtes

CONSIDÉRANT QUE le centre Toxi-Co-Gîtes organise un événement pour amasser des fonds afin d'offrir à leurs résidents une meilleure qualité de vie et des ressources nécessaires pour reprendre leur vie en main;

CONSIDÉRANT QUE le centre offrira à la population un spectacle-bénéfice mettant en vedette les hommes forts du Québec le 12 juillet;

CONSIDÉRANT LA demande afin que la Municipalité prête les estrades du terrain de soccer du 11 au 13 juillet;

CONSIDÉRANT QUE le centre demande la permission de solliciter sans frais les citoyens de la Municipalité afin d'amasser des dons et de promouvoir l'événement du 12 au 15 juin;

167-06-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soient prêtées les estrades du terrain de soccer pour l'événement;

QUE soit délivrée à Toxi-Co-Gîtes la permission de solliciter les citoyens en conformité du règlement G-100-01 et selon les frais applicables.

8.2 Commandite pour l'évènement-bénéfice annuel de L'Association des Parents des Enfants Handicapés Richelieu-Val-Maska

CONSIDÉRANT LA demande de commandite de L'Association des Parents des Enfants Handicapés Richelieu-Val-Maska pour leur événement bénéfice-annuel;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus* de la Municipalité d'Upton;

168-06-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères de remettre un montant de 50,00 \$ à l'Association des Parents des Enfants Handicapés Richelieu-Val-Maska.

8.3 Budget pour la coordonnatrice du camp de jour

CONSIDÉRANT LA demande de la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, madame Émie Dupont-Courchaine pour allouer un budget de 500,00 \$ pour l'été à la coordonnatrice du camp de jour, madame Nadia Chicoine, afin de faire l'achat de matériaux pour le camp de jour;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 500,00 \$ a été prévu au budget 2014;

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour est un service d'animation et qu'il se doit d'avoir le matériel adéquat pour faire vivre une expérience formidable aux enfants qui y participent;

169-06-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'approuver la demande.

9. URBANISME

9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de mai 2014

Le rapport du service d'inspection pour le mois de mai 2014 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

9.2 Premier projet de règlement numéro 2014-252 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin de prévoir une dérogation à l'interdiction de construction en zone inondable pour la passerelle

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de prévoir une dérogation à l'interdiction de construire en zone inondable pour un projet de construction d'une passerelle piétonnière, enjambant la rivière Duncan à son embouchure, sur une propriété appartenant à la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1);

ATTENDU QUE les conseillers et les conseillères ont reçu le présent projet de règlement plus de 48 heures à l'avance;

170-06-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers:

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent projet de règlement soit et est adopté tel que rédigé;

QU'une assemblée de consultation soit tenue le mardi 8 juillet 2014 à 19h50 en la salle des réunions du Conseil municipal.

9.3 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin de prévoir une dérogation à l'interdiction de construction en zone inondable pour la passerelle

Avis de motion est donné par madame Barbara Beugger afin que soit présentée une modification au règlement de zonage numéro 2002-90 afin de prévoir une dérogation à l'interdiction de construction en zone inondable pour la passerelle.

10. DIVERS

10.1 Demande de commandite du service de sécurité incendie de la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE notre service de sécurité incendie fait partie de l'entraide de la Montérégie-Est et qu'un tournoi de golf est organisé afin d'amasser des fonds dans le but de redistribuer les profits dans la communauté;

171-06-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit remis un montant de 100,00 \$ à titre de commandite pour l'évènement du tournoi de golf annuel des services de sécurité incendie de l'entraide de la Montérégie Est.

10.2 Annonce dans le journal La Pensée de Bagot pour les spectacles en plein air

CONSIDÉRANT LES trois spectacles prévus cet été;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de publiciser ces événements afin de créer un achalandage intéressant;

CONSIDÉRANT QU'il serait nécessaire de prendre 3 annonces soit une de 1/3 page et deux de 1/6 de page;

172-06-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères qu'un espace de 1/3 de page ainsi que deux espaces de 1/6 de page soit réservés au journal La Pensée de Bagot pour publiciser les spectacles en plein air, et ce, au montant de 942,00 \$ plus les taxes applicables.

10.3 Demande d'aide financière pour la conception d'un projet de parc-nature par la Corporation de développement de la Rivière Noire (CDRN)

CONSIDÉRANT L'intérêt du CDRN afin de participer à la mise sur pied du projet parc-nature sur la presqu'île, site dont la Municipalité est propriétaire en titre et où le Théâtre de la Dame de Cœur est localisé;

CONSIDÉRANT QUE ce projet multidimensionnel s'étalera sur plusieurs années et exige un financement de la Municipalité et de divers organismes;

CONSIDÉRANT QUE le projet à trois volets soient :

1. l'acquisition de connaissance et protection du milieu;
2. recherche et demande de financement et interprétation;
3. éducation et sensibilisation du public;

CONSIDÉRANT LA nécessité d'engager un agent de développement pour une durée approximative de 30 semaines, ce qui équivaut à un salaire de 25 429,00 \$ à un taux horaire de 21,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'agent de développement consiste à créer une liste d'espèces animales et floristiques rares présentes sur le site;

CONSIDÉRANT QUE grâce à cette liste, il sera plus facile d'obtenir du financement et des subventions;

CONSIDÉRANT QUE le CDRN sollicite la participation financière de la Municipalité afin de couvrir 50% du salaire de l'agent de développement, soit un montant de 14 562,00 \$ incluant les charges sociales;

173-06-2014

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers :

QUE la Municipalité accepte la demande d'aide financière à l'égard du projet de parc-nature sur la presqu'île, et ce, pour un montant de 14 562,00 \$;

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit mandatée à signer tout protocole d'entente à cet effet.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. CORRESPONDANCE

Monsieur le Maire, Yves Croteau, invite madame Cynthia Bossé, directrice générale, à faire état de la correspondance reçue pendant le mois de mai 2014.

174-06-2014

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers que chaque membre du Conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de mai 2014.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

175-06-2014

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers que la présente assemblée soit levée à 20h30.

Yves Croteau
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.